

DESCRIPTIF DE TERRAIN à BATIR issu d'un lotissement Loi MACRON

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. -- [Anc. art. L. 111-5-3, al. 1er.] »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison...»

Article L.271-1 du Code de la construction et de l'habitation :

« Pour tout acte ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, la souscription de parts donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en propriété d'immeubles d'habitation ou la vente d'immeubles à construire ou de location-accession à la propriété immobilière, l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de dix jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte...»

COMMUNE DE GUITTE

LOTISSEMENT La Ville Dartois II

DATE DE L'ARRÊTÉ DE PERMIS D'AMÉNAGER: 06/10/2023

N° DU PERMIS D'AMENAGER : 022 071 23 C0001

Lot n°5

PARCELLE CADASTREE : SECTION C n°705

SUPERFICIE DU LOT = 417m²

SURFACE PLANCHER MAXIMALE AUTORISEE = 200m²

Résulte du bornage d'origine effectué avant travaux en juin 2024 par GEOMAT, Société de Géomètre-Expert à GUINGAMP.

Dressé le 12/09/2024 , par GEOMAT, SELAS de Géomètres-Experts à Guingamp

Bureau secondaire

www.geomat.fr



1 impasse Toul Lan Bian - 22970 PLOUMAGOAR
Téléphone : 02 96 40 00 92
E-mail: agence.guingamp@geomat.fr

Autres bureaux : Argentan - Caen - Douvres-La-Délivrande
Brest - Landerneau - Châteaulin - Fougères
Rennes - Saint Lô - Coutances
Cherbourg-en-Cotentin - Carentan-Les-Marais
La Ferté-Macé - Domfront-En-Poiraise
Permanence : Pontorson

DEPARTEMENT DES COTES D'AMOR



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

COMMUNE DE GUITTE

Lotissement La Ville Dartois II

Lot n°5

Plan de situation sans échelle



Géomètres Experts

Denis ATTENCIA
Thomas CHERRIER
Ghislain de BOIRY
Jennifer FARDIN
Arnaud FUTEUL
Julien GUILLOU
Raphaël ROUVIERE
Gwenaél SAGNE
Jean de SALABERRY
Samuel TRAVERS
Loïc BOUILLON
Philippe CACHOD

Bureau de Guingamp

1 Impasse Toul Lan Bian
22970 PLOUMAGOAR

Téléphone : 02 96 40 00 92

E-mail:
agence.guingamp@geomat.fr



Plan Individuel de Vente

Références cadastrales :

Section C n°705

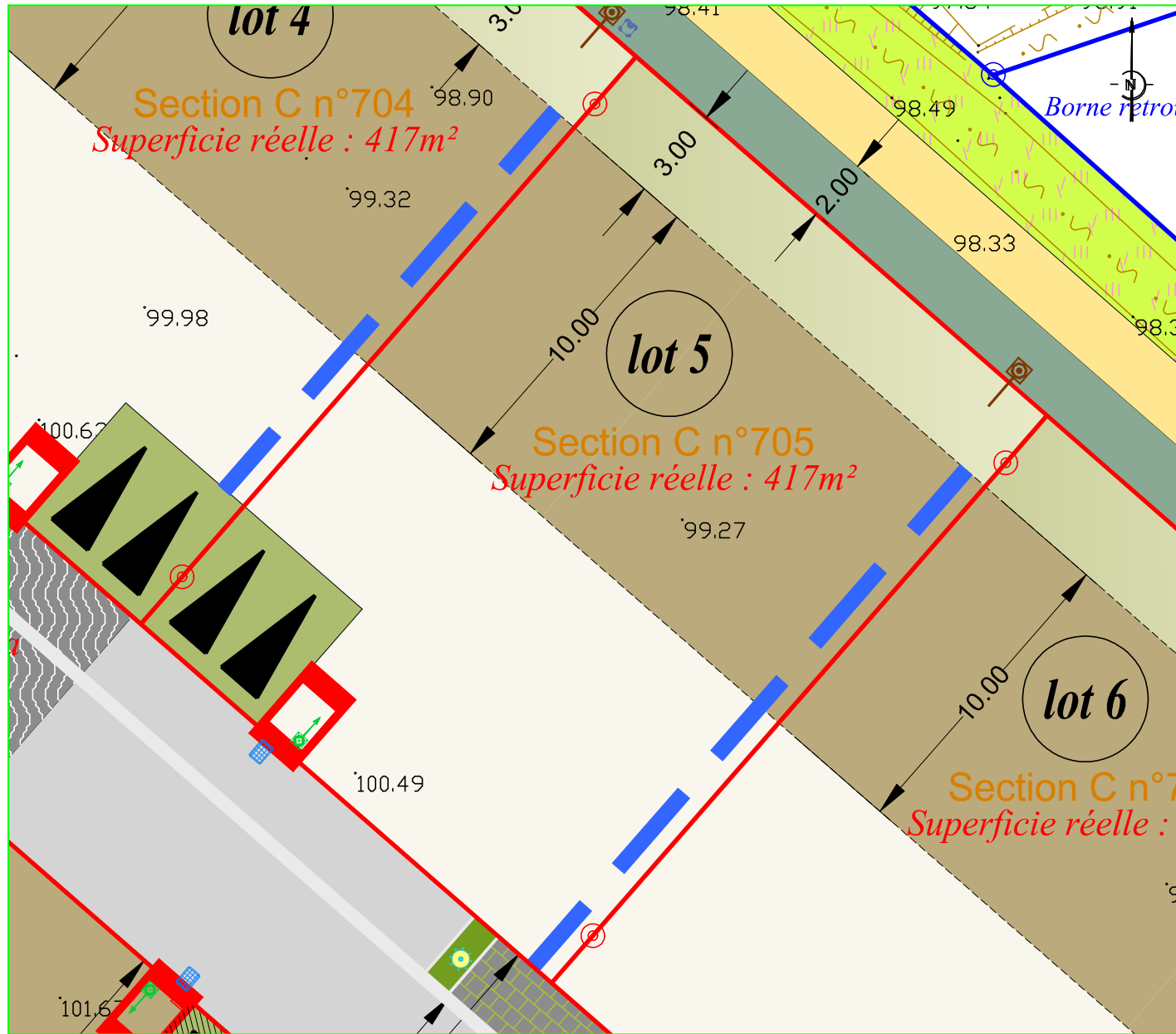
Superficie : 417m²

Dressé le 12/09/2024
par J.F.

Planimétrie: système Lambert CC 48
Altimétrie: système N.G.F IG.N 69

Réf. dossier : 3227150

PLAN DE COMPOSITION



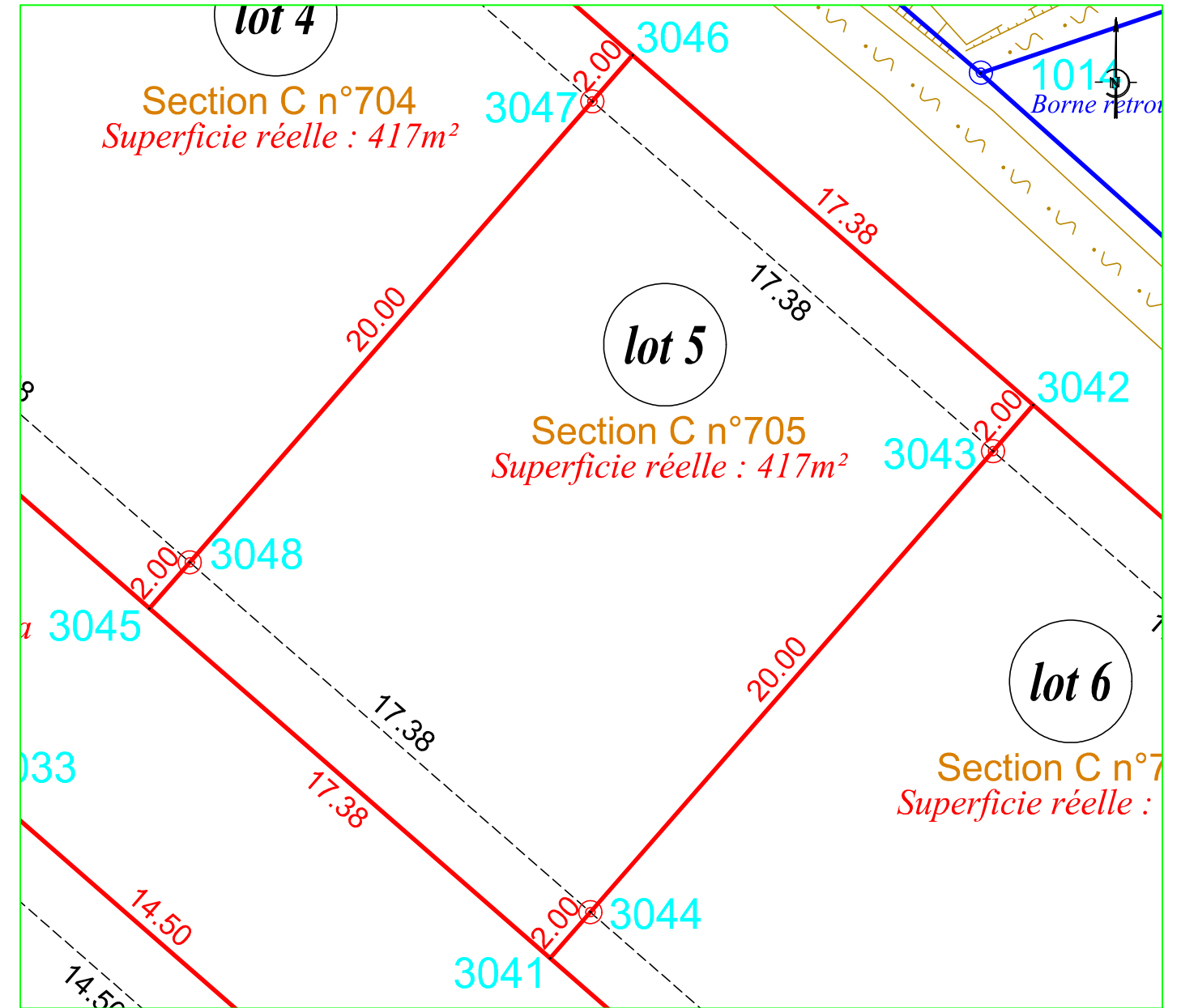
Nota : - la position des branchements est donnée à titre indicative. Chaque acquéreur en fera le contrôle avant le dépôt du permis de construire.
- l'altimétrie des points a été mesurée avant le démarrage des travaux.

Echelle : 1/200

LEGENDE :

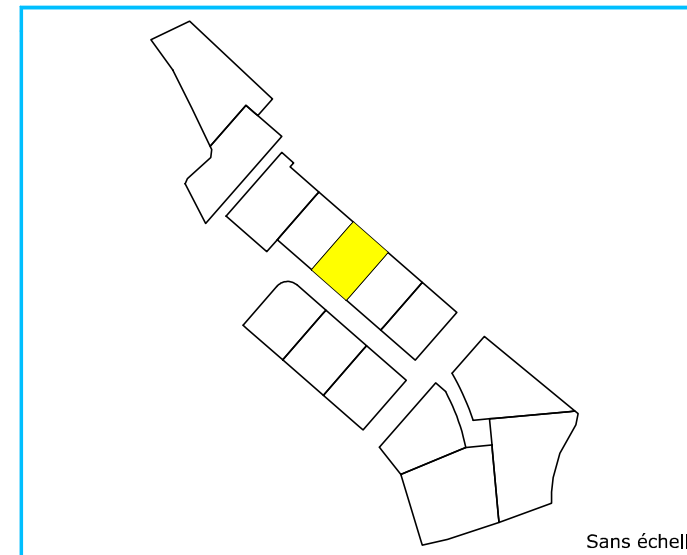
- Limite de lot
- Application cadastrale
- Numéro de lot
- Superficie de lot
- Borne, clou d'arpentage nouveaux
- Borne, clou d'arpentage existants
- Piquet
- Zone technique non constructible (emplacement indicatif)
- Jardin ou massif d'infiltration à créer par l'acquéreur (emplacement indicatif)
- Talus à créer par la Commune (h : 50cm) entretien à charge des acquéreurs
- Haie bocagère existante à conserver (hors périmètre)
- Zone constructible principale
- Zone constructible secondaire hauteur limitée à 4m au point le plus haut de la construction
- Zone inconstructible
- Accès au lot emplacement imposé semi perméable (5.00x5.00m) avec structure de stockage des EP correspondant au stationnement obligatoire non clos
- Accès au lot emplacement imposé semi perméable (5.00x5.00m) correspondant au stationnement obligatoire non clos
- Implantation en limite séparative obligatoire (ligne d'accroche)
- Cheminements piétons
- Espaces verts engazonnés
- Talus à conserver

PLAN D'IMPLANTATION



Localisation du lot

Echelle : 1/200



Sans échelle

Matricule	X	Y
3041	1322098.15	7245165.42
3042	1322113.93	7245183.49
3043	1322112.62	7245181.99
3044	1322099.46	7245166.92
3045	1322085.05	7245176.85
3046	1322100.84	7245194.93
3047	1322099.53	7245193.42
3048	1322086.37	7245178.35

Certifié par le Géomètre Expert soussigné
A PLOUMAGOAR, le 12/09/2024

Jennifer FARDIN

GEOMAT

1 Impasse Toul Lan Bian
22970 PLOUMAGOAR
Tel 02 96 40 00 92

www.geomat.fr



1 impasse Toul Lan Bian - 22970 PLOUMAGOAR
Téléphone : 02 96 40 00 92
E-mail: agence.guingamp@geomat.fr

SELAS de GEOMETRES EXPERTS au capital de 1 000 000 Euros - RCS Rennes 384 653 044

Autres bureaux : Argentan - Caen - Douvres-La-Délivrande
Brest - Landerneau - Châteaulin - Fougères
Rennes - Saint Lô - Coutances
Cherbourg-en-Cotentin - Carentan-Les-Marais
La Ferté-Macé - Domfront-En-Poiraise
Permanence : Pontorson